



Cabinet du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre du Budget et
du Portefeuille de l'État



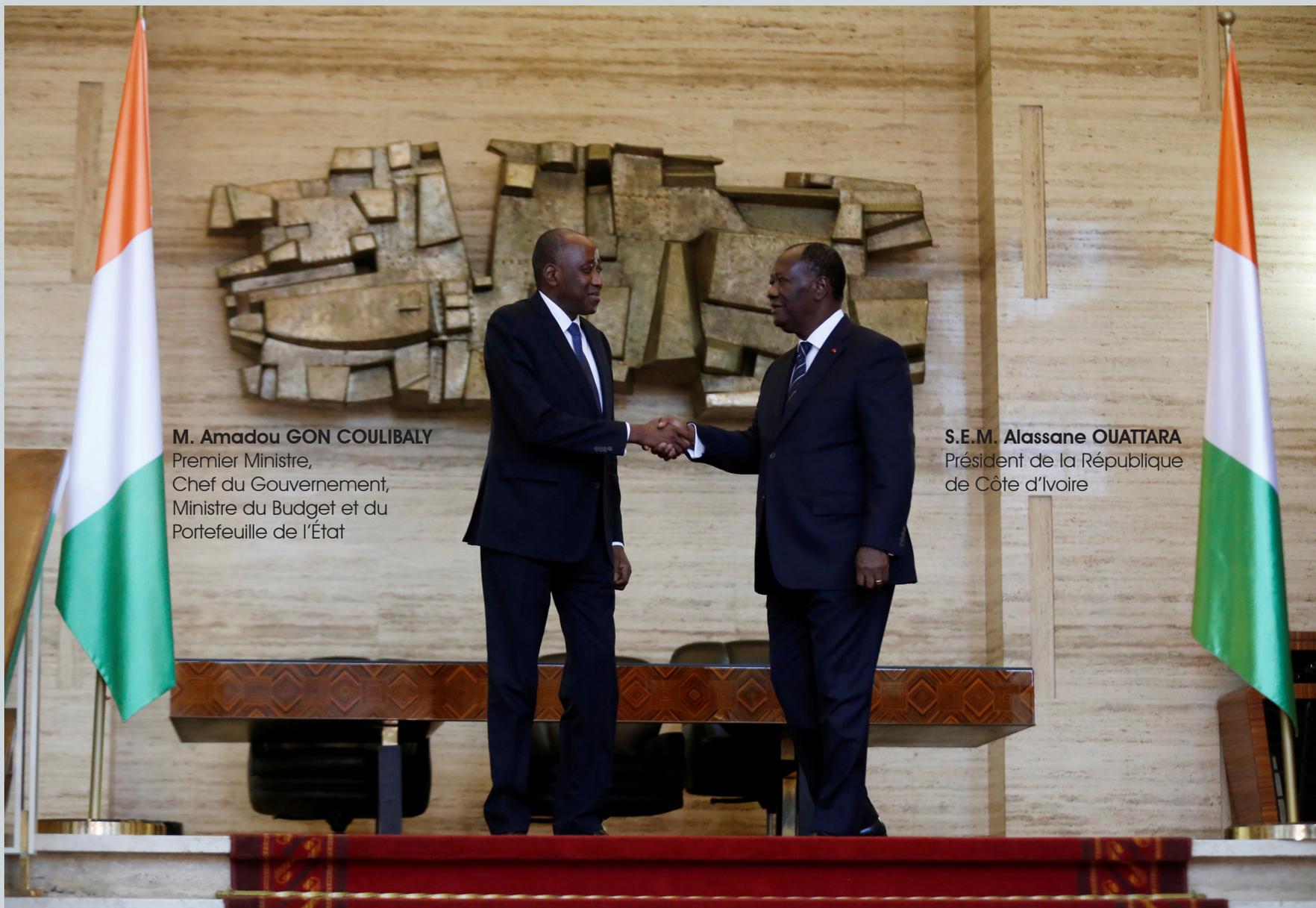
République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification





M. Amadou GON COULIBALY
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre du Budget et du
Portefeuille de l'État

S.E.M. Alassane OUATTARA
Président de la République
de Côte d'Ivoire

Table des matières

05	INTRODUCTION	
08	I – PRÉSENTATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF)	
08	I-1	TEXTES
09	I-2	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT
14	II – PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNÉE 2019	
16	II-1	APPUI CONSEIL ET COORDINATION
18	II-2	INSPECTION ET ÉVALUATION
19	II-3	AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTFs)
21	II-4	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
21	II-5	AUTRES ACTIVITÉS
23	III – FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2019	
24	III-1	APPUI-CONSEIL ET DE COORDINATION
25	III-2	INSPECTION ET ÉVALUATION
27	III-3	AUDIT INTERNE DES PROGRAMMES ET PROJETS FINANCÉS OU COFINANCÉS
30	III-4	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
31	IV – RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2019	
32	IV-1	SUVI DU REMBOURSEMENT DES CRÉDITS DE TVA
32	IV-2	CADRE DE CONCERTATION DES INSPECTIONS GÉNÉRALES DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU MINISTÈRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT
33	IV-3	IDENTIFICATION DES RECETTES NON FISCALES DANS LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS
34	IV-4	TRAITEMENT DES PASSIFS AUDITÉS
35	IV-5	AUDIT ORGANISATIONNEL ET DE GESTION DE L'INFAS
35	IV-6	MISSION D'ÉVALUATION DE LA PROCÉDURE D'OCTROI ET DE SUIVI DES RÉGIMES SUSPENSIFS EN DOUANE
35	IV-7	MISSION D'AUDIT DE GESTION DES RECETTES DU GUICHET UNIQUE DU PERMIS DE CONSTRUIRE(GUPC)
36	IV-8	ACTIVITÉS D'AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LA BANQUE MONDIALE
47	IV-9	MISSION D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS
47	IV-10	ACTIVITÉS DE LA BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
49	IV-11	AUTRES ACTIVITÉS



M. Amadou GON COULIBALY

Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre du Budget et
du Portefeuille de l'État



INTRODUCTION

Le présent rapport élaboré en application de l'article 16 du décret n°99-599 du 13 décembre 1999 portant attributions et organisation de l'IGF s'articule autour de la présentation de l'organisation de l'IGF et de ses activités menées en 2019 suivant les trois déclinaisons ci-après :

- 1- les principales activités ;
- 2- les fiches signalétiques des principales activités ;
- 3- le résumé synoptique des principales activités réalisées.

A l'instar des exercices précédents, les activités de l'IGF en 2019 ont été axées sur les domaines suivants :

- i) **l'appui-conseil** relatif aux demandes d'avis ;
- ii) **les missions traditionnelles** d'inspection des services ;
- iii) **les missions d'audit interne** des projets financés ou cofinancés par la Banque Mondiale et d'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;
- iv) **les missions d'enquêtes et d'appui** à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG);
- v) **des activités annexes** relatives au renforcement des capacités des agents de l'IGF dans

les domaines de la lutte contre la corruption, du management, du contrôle et de l'audit internes et de démarche qualité.

En terme de bilan, les activités de l'Inspection Générale des Finances (IGF) ont enregistré ces trois dernières années une mutation profonde avec l'avènement de l'audit interne dans l'administration publique. En 2019, cette évolution s'est matérialisée par l'augmentation du portefeuille audité qui est passé à 12 projets et programmes contre 5 en 2018.

Cette mutation a exigé de l'Inspection des efforts de réorganisation de ses services, la formation continue dans le métier d'audit interne et le recrutement de nouvelles compétences.

En perspective, l'IGF doit relever le défi de la prise en main de la totalité des projets et programmes financés et cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) et l'appui de l'opérationnalisation des services d'audit interne au sein de l'Administration financière et économique.



M. Adama COULIBALY

Ministre de l'Économie
et des Finances

M. Moussa SANOGO

Ministre auprès du Premier
Ministre chargé du Budget
et du Portefeuille de l'État



I - PRÉSENTATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF)

I-1 TEXTES

Rattachée au Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, depuis décembre 2014, l'Inspection Générale des Finances (IGF) est une structure de gouvernance de proximité dans le domaine économique et financier. Élément du dispositif national de promotion de la bonne gouvernance, elle est régie principalement par les textes suivants :

Texte de base :

- le décret n°99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'IGF ;

Autres textes :

- le décret n°2014-863 du 23 décembre 2014 portant rattachement de l'Inspection Générale des Finances au Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget ;
- le décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;

- l'arrêté n°038 MEF/IGF du 17 février 2012 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC).
- Ces textes confèrent à l'Inspection Générale des Finances des attributions transversales de gouvernance qui couvrent principalement les activités du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MPMBPE) ainsi que des structures gérant des fonds publics.

Suivant ces textes, l'IGF est chargée :

- d'une mission générale et permanente de contrôle du bon fonctionnement des services rattachés, des Directions Centrales et services extérieurs, des Etablissements Publics Nationaux sous tutelle économique et financière du MEF et du MPMBPE ;
- de missions spécifiques de contrôle financier et comptable, d'audit et d'évaluation des procédures administratives et de gestion des Etablissements Publics Nationaux, des sociétés d'Etat, des sociétés à participation financière publique, et de tous autres organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics ;

- de missions particulières de conseil, de vérification, de contrôle y compris les contrôles fiscaux et douaniers pour améliorer le recouvrement des taxes, d'inspection ou d'enquête et de toutes autres missions demandées par le MEF et/ou le MPMBPE et, le cas échéant, conjointement avec d'autres Ministres. A ce titre, l'Inspection Générale des Finances est habilitée à constater et réprimer les infractions fiscales, douanières et de change ;
- de veiller à l'efficacité de la lutte contre la fraude, la corruption et les infractions économiques et financières assimilées au sein du MEF et du MPMBPE, des structures publiques relevant desdits Ministères, et organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics.

Par ailleurs, l'Inspection Générale des Finances assure l'autorité technique des inspections sectorielles du MEF et du MPMBPE à savoir : l'Inspection Générale du Trésor (IGT), l'Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF), l'Inspection Générale des Douanes (IGD), la Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP) et la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE).

I-2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

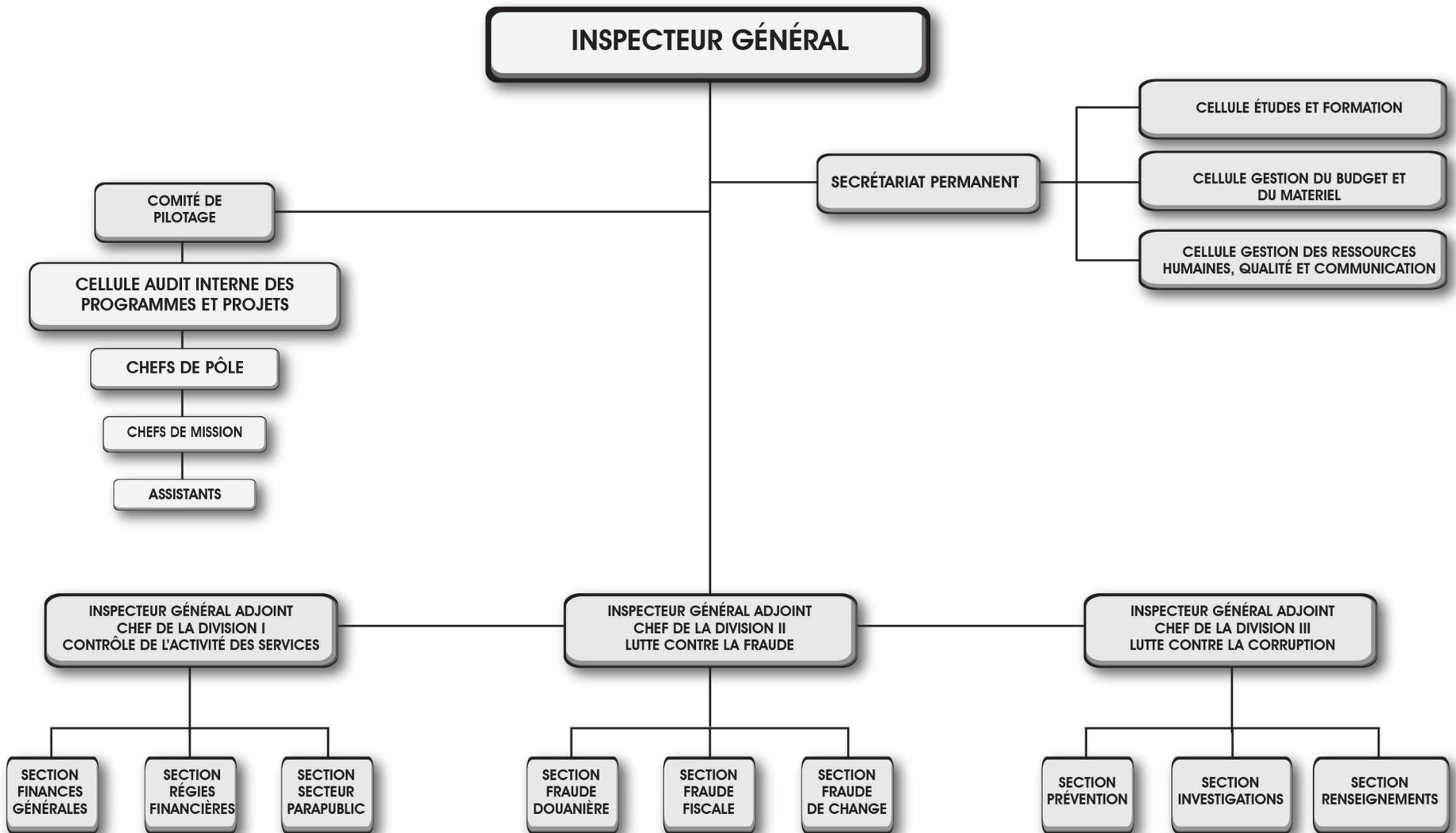
L'IGF est dirigée par un Inspecteur Général assisté d'un Secrétaire Permanent, d'Inspecteurs Généraux Adjoints,

d'Inspecteurs des Finances, d'Inspecteurs Vérificateurs, d'Auditeurs, d'Experts et de Consultants, d'Officiers, d'Agents de Police Judiciaire et de personnel d'appui (Conservateurs d'Archives, Secrétaires de Direction, Agents Spécialisés de Travaux Publics...).

Au 31 décembre 2019, l'effectif de l'IGF s'établit à 134 agents répartis dans les trois divisions opérationnelles et les quatre cellules spécialisées telles que retracées dans l'organigramme ci-après :



ORGANIGRAMME DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES





Inspecteur Général des Finances
Lassana SYLLA



Secrétaire Permanent
ADOU Damien Flore



Inspecteur Général Adjoint des Finances
Kouman KOUASSI



Inspecteur Général Adjoint des Finances
Col. KOUAME Konan



Inspecteur Général Adjoint des Finances
Mathias AKOUBÉ



Sous le Haut Parrainage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat
Sous la Co-présidence du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat

L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES

ORGANISE

Un Séminaire d'appropriation du cadre de référence de gestion des risques et de contrôle du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère auprès du Premier Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat

REGENT à GR... SAM

L'IGF ET LES SERVICES DE CONTRÔLE ET D'INSPECTION DES MINISTÈRES CHARGÉS DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

INSPECTION TRANSVERSALE	INSPECTIONS SECTORIELLES
 <p data-bbox="217 922 623 1011">IGF Inspection Générale des Finances</p>	Inspection Générale du Trésor (IGT)
	Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF)
	Inspection Générale des Douanes (IGD)
	Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP)
	Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE)

II – PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Les principales activités réalisées par l'Inspection Générale des Finances en 2019 sont réparties selon les axes suivants :

- Appui-conseil et coordination ;
- Inspection et Evaluation ;
- Audit interne des projets et programmes ;
- Lutte contre la corruption.

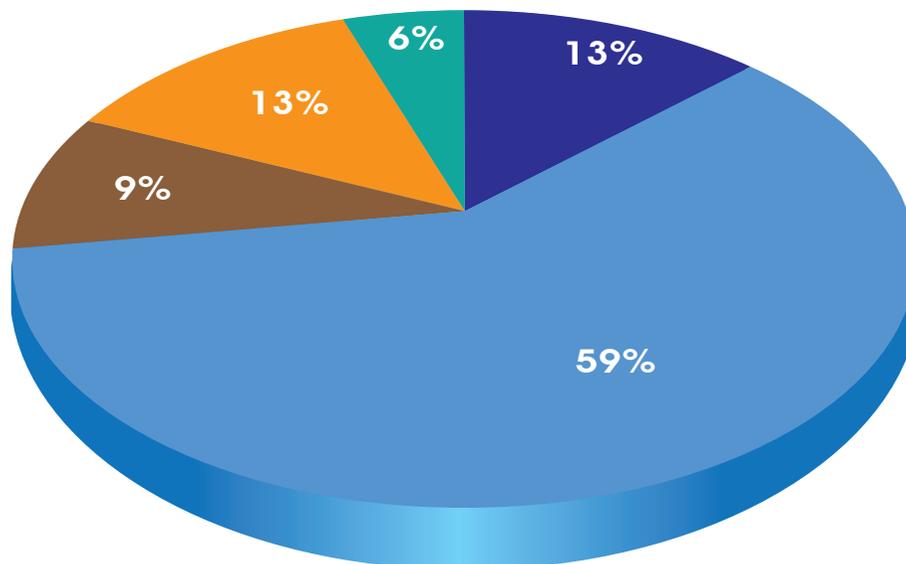
Suivant ces axes, les missions d'audit interne des projets et programmes représentent 59 % des activités de l'IGF en 2019, les missions d'inspection et d'évaluation 13 %, les activités d'appui-conseil et de coordination 13%, les activités de lutte contre la corruption 6 % et les autres activités portant sur le renforcement des capacités et la démarche qualité 9 %.

La synthèse de ces activités est présentée dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS	%
APPUI-CONSEIL ET COORDINATION	13 %
1. Comités	5,2 %
2. Appui-conseil	5,2 %
3. Missions statutaires	2,6 %
INSPECTION ET ÉVALUATION	13 %
1. Missions IGF	13 %
AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES	59 %
1. Missions d'audit interne	59%
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	6 %
1. Enquêtes finalisées	6 %
AUTRES ACTIVITÉS	9 %
1. Renforcement des capacités (séminaires et formations)	7 %
2. Démarche qualité	2 %
TOTAL GÉNÉRAL	100 %

NB : Les pourcentages sont déterminés en fonction du nombre de missions

Principales activités



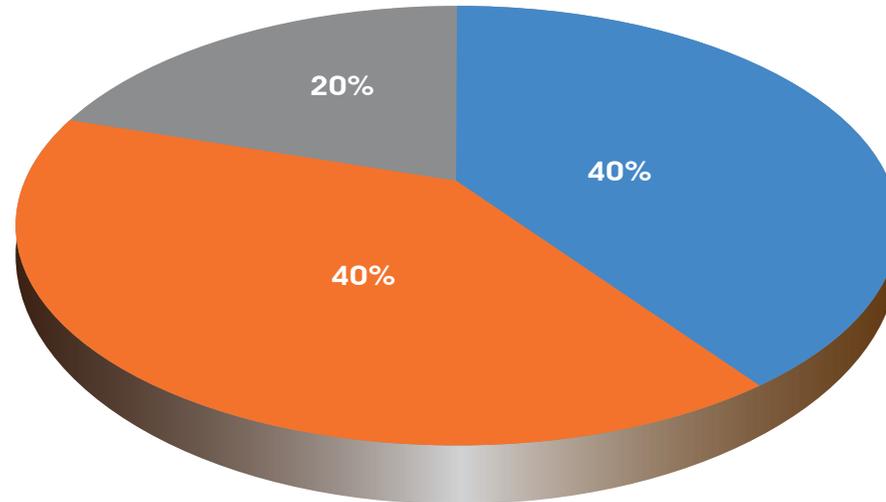
Les activités de l'année 2019 sont en hausse par rapport à celles de 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'accroissement du nombre de missions d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers.

II-1 APPUI CONSEIL ET COORDINATION

Les quatorze (14) activités d'appui-conseil et de coordination menées en 2019 sont décrites dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS	%
1. Appui-conseil	40%
1.1 Participation aux travaux du Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP)	
1.2 Renforcement des capacités des Inspecteurs et Gestionnaires sur le cadre de référence de gestion des risques et du contrôle interne des ministères en charge de l'Economie et du Budget (CONAFIP)	
1.3 Participation aux travaux du comité d'Audit des projets du Ministère de la Santé et l'hygiène Publique (Programmes nationaux de lutte contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose)	
1.4 Participation à la réalisation de la cartographie des risques de la Direction Générale de l'Economie (DGE) et de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE) et des services rattachés	
2. Comités	40%
2.1 Comité paritaire Public/Privé de suivi des remboursements des crédits de TVA	
2.2 Comité de suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection	
2.3 Comité d'identification des recettes de services	
2.4 Groupe d'Experts chargé du suivi de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption	
3. Missions statutaires	20%
3.1 Passations de service	
3.2 Commission Micro finance	
TOTAL GÉNÉRAL	100%

Appui-conseil et coordination



■ Appui-conseil ■ Comité ■ Mission statutaire

Les activités d'appui conseil représentent 40%, la participation aux travaux des comités 40% et les missions statutaires 20%.

II-2 INSPECTION ET ÉVALUATION

Les activités d'inspection et d'évaluation ont porté sur neuf (09) missions décrites dans le tableau ci-après :

MISSIONS	%
1. Missions IGF	100%
1.1 Audit organisationnel et de gestion de l'Institut de formation des Agents de Santé (INFAS)	
1.2 Mission d'évaluation de la procédure d'octroi et de suivi des régimes suspensifs en douane	
1.3 Audit de gestion des recettes du Guichet Unique du Permis de Construire (GUPC)	
1.4 Mission de suivi des recommandations de l'évaluation des processus de contrôle et de recouvrement des droits et taxes issus des contrôles fiscaux	
1.5 Mission de suivi des recommandations de l'Audit de gestion des recettes non fiscales de la Direction des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP)	
1.6 Mission de suivi des recommandations de l'audit de la procédure de prise en charge et de comptabilisation des recettes fiscales des services d'une Recette Principale des Impôts (RPI)	
1.7 Mission de suivi des recommandations de l'Audit de gestion des recettes du Guichet Unique du Foncier et de l'Habitat (SGUFH)	
1.8 Mission de suivi de l'apurement des passifs validés	
1.9 Mission sur le Forum des Marchés d'Adjamé	
TOTAL GÉNÉRAL	100%

Les missions programmées de l'IGF représentent 100 % des activités d'inspection et d'évaluation. L'année 2019 n'a pas enregistré de missions inopinées.

II-3 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

En 2019, 30 missions ont été réalisées dans 12 projets cofinancés par la Banque Mondiale ci-après listés :

PROJETS COFINANCÉS		NOMBRE DE MISSIONS
1	Filets Sociaux Productifs (PFSP)	2
2	Projet de Renforcement du Système de Santé et de réponses aux urgences Épidémiques (PRSSE)	3
3	Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)	2
4	Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC-PRICI)	2
5	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)	2
6	Le Projet de Modernisation du Secteur des Transports et facilitation du commerce sur le Corridor Abidjan-Ouagadougou (PAMOSÉ)	2
7	Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes (PROGEP-CI)	2
8	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC)	10
9	Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Éducatifs (PAPSE)	1
10	Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)	2
11	Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR)	1
12	Programme GAVI RSS 2	1
TOTAL GÉNÉRAL		30

En outre, l'IGF a réalisé des travaux préparatoires sur 8 projets et programmes à auditer en 2020.
Le tableau ci-après récapitule les travaux réalisés :

PROJETS	ACTIVITÉS		
	Prise de connaissance	Cartographie des risques	Plan d'audit
Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA)	X		
Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)	X	X	X
Le Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire – Fonds Additionnels (PRICI-FA)	X		
Centre d'excellence africain sur le changement climatique, la biodiversité et l'agriculture durable (CEA-CCBAD)	X		
Centre d'excellence africain Mines et Environnement Minier de l'INPHB de Yamoussoukro	X		
Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)	X		
Programme de gouvernance économique pour la délivrance des services de base aux citoyens (PAGDS)	X		
Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)	X		

II-4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les principales activités réalisées par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) au titre de l'année 2019 ont porté sur :

- le traitement des plaintes et dénonciations ;
- l'appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) ;
- la réalisation d'une étude sur la perception de la corruption dans l'administration économique et financière ;
- la participation aux travaux de la convention des Nations Unies contre la Corruption (convention MERIDA).

II-5 AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités portent sur le renforcement des capacités et la démarche qualité.

- LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS :

Cette activité a été mise en œuvre à travers :

- des formations en audit interne en vue de la certification IFACI ;
- des mécanismes de formations-actions réalisés par les consultants dans le cadre de l'accompagnement de diverses missions d'inspection, d'audit et de conseil.

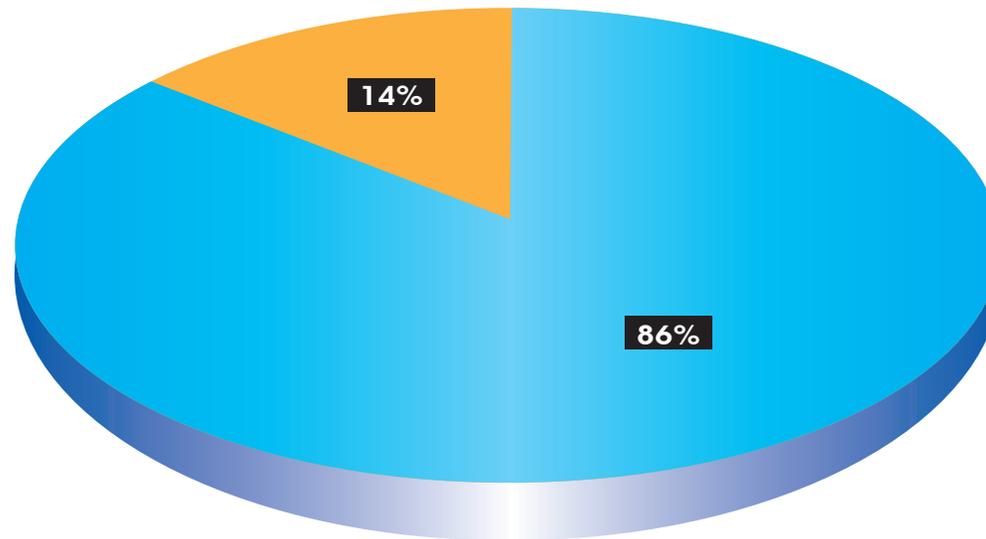
- **LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE QUALITÉ DE L'IGF :**

Les activités 2019 ont notamment porté sur les revues de direction, les revues de processus et les audits qualités selon les exigences de la Norme ISO 9001 v 2015.

Ci-après, le tableau descriptif des autres activités présentées en termes de proportion :

AUTRES ACTIVITÉS		%
1.	Renforcement des capacités	86%
2.	Démarche Qualité	14%
TOTAL		100%

AUTRES ACTIVITÉS



■ Renforcement des capacités

■ Démarche qualité

**FICHES SIGNALÉTIQUES
DES PRINCIPALES MISSIONS
RÉALISÉES EN 2019**

III - FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2019

III-1 APPUI-CONSEIL ET DE COORDINATION

Comités				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
1	Suivi du remboursement des crédits de TVA	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'application des procédures d'instruction et de remboursement ; - Proposer des modalités de paiement sur la base de critères objectifs ; - Donner un avis sur toute question relative à la procédure de remboursement des crédits de TVA. 	<p>833 dossiers de demandes de remboursement reçus et entièrement payés pour un montant total de 100,45 milliards de CFA</p> <p>Traitement de dossiers suivi en temps réel par les usagers à travers le portail mis en place sur le site de la DGI</p> <p>Rapport de suivi des remboursements de crédits TVA au titre du quatrième trimestre 2019 disponible</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les conditions de faisabilité des remboursements des crédits de TVA par virement bancaire ; - Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA ; - Connecter l'IGF à l'applicatif des remboursements de crédits de TVA.
2	Suivi de recommandations des services de contrôle et d'inspection du MEF et du MPMBPE,	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un cadre de coordination entre les organes de contrôle et d'inspection du MEF et du MPMBPE ; - Suivre la mise en œuvre des recommandations des services de contrôle et d'inspection. 	<p>Renforcement des capacités des directions générales du MEF et du MPMBPE en matière d'identification et d'évaluation des risques</p> <p>Mission d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations réalisée à Abidjan, Bouaké et Korhogo</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les directions générales du MEF et du MPMBPE dans la mise en œuvre de leurs dispositifs de contrôle interne ; - Rendre opérationnel l'applicatif.
3	Identification des recettes de services dans les départements ministériels	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les recettes de services dans les Ministères ; - S'assurer du caractère réglementaire de leur création et de leur transparence. 	<p>Identification des recettes dans 2 structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies renouvelables - Ministère des Ressources Halieutiques et Animales 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les activités d'identification des recettes de services conformément au décret de création du comité ; - Suivre la mise en œuvre des recommandations des missions antérieures.

Appui-conseil

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
4	Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du « Schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP) »	Suivre et évaluer la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques	Plan d'actions du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques de l'IGF pour l'année 2019 exécuté	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la participation de l'IGF dans la mise en œuvre du schéma directeur des réformes des finances publiques ; - Proposer le plan d'actions du schéma directeur pour l'année 2020 ; - Suivre la mise en œuvre des activités.
5	Participation à la réalisation de la cartographie des risques de la DGE, de la DGPE et les services rattachés	Elaborer les cartographies des risques de la DGE et de la DGPE et des services rattachés	Cartographies des risques de la DGE, de la DGPE et des services rattachés élaborées	Suivre l'actualisation des cartographies des risques de la DGE, de la DGPE et des services rattachés

III-2 INSPECTION ET ÉVALUATION

Missions IGF programmées

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
6	Apurement des passifs de l'Etat	Apurer les passifs validés	Transmission des dossiers de 1 075 fournisseurs à la DAF du Ministère auprès du Budget et du Portefeuille de l'État pour engagement d'un montant total de quinze (15) milliards	Continuer l'apurement des passifs validés
7	Audit de gestion des recettes du Guichet Unique du Permis de construire (GUPC)	S'assurer de la légalité des recettes, de la régularité de leur recouvrement, ainsi que de la réalité des dépenses.	Rapport de mission disponible.	Suivre la mise en œuvre des recommandations

Missions IGF programmées

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
8	Mission d'évaluation de la procédure d'octroi et de suivi des régimes suspensifs en douane	S'assurer de la bonne gestion des régimes suspensifs en douane	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
9	Mission Forum des marchés d'Adjamé	Proposer des options au Gouvernement afin de résoudre le contentieux sur le forum	Rapport de mission disponible	
10	Audit organisationnel et de gestion de l'Institut National de formation des Agents de Santé (INFAS)	Analyser le dispositif organisationnel, comptable et financier de l'INFAS	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
11	Mission de suivi des recommandations de l'évaluation des processus de contrôle et de recouvrement des droits et taxes issus des contrôles fiscaux	S'assurer de la mise en œuvre du plan d'actions	Rapport de mission disponible	
12	Mission de suivi des recommandations de l'audit de gestion des recettes non fiscales de la Direction des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP)	S'assurer de la mise en œuvre du plan d'actions	Rapport de mission disponible	
13	Mission de suivi des recommandations de l'audit de la procédure de prise en charge et de comptabilisation des recettes fiscales des services d'une Recette Principale des Impôts (RPI)	S'assurer de la mise en œuvre du plan d'actions	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations en instance
14	Mission de suivi des recommandations de l'audit de gestion des recettes du Guichet Unique du Foncier et de l'Habitat (SGUFH)	S'assurer de la mise en œuvre du plan d'actions	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations en instance

III-3 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES OU COFINANCES

Missions programmées				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
15	Filets Sociaux Productifs (PFSP)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
16	Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
17	Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Prise de connaissance réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer la cartographie des risques et le plan d'audit ; - Réaliser les missions d'audit interne.
18	Programme de gouvernance économique pour la délivrance des services de base aux citoyens (PAGDS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Prise de connaissance réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer le plan d'audit ; - Réaliser les missions d'audit interne.
19	Projet de Renforcement du Système de Santé et de Réponses aux Urgences Epidémiques (PRSE)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne

Missions programmées

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
20	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
21	Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
22	Projet d'infrastructures pour le développement urbain et la compétitivité des agglomérations secondaires (PIDUCAS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
23	Projet de Modernisation du Secteur des Transports et Facilitation du Commerce sur le Corridor Abidjan-Ouagadougou (PAMOSET)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
24	Cellule de coordination (CC-PRICI)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
25	Projet de renaissance des infrastructures de Côte d'Ivoire-fonds additionnels (PRICI-FA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Prise de connaissance réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser la cartographie des risques - Elaborer le plan d'audit - Réaliser les missions d'audit interne

Missions programmées

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
26	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Prise de connaissance réalisée	Élaborer la cartographie des risques et le plan d'audit
27	Projet d'amélioration des prestations dans les services éducatifs (PAPSE)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapport de mission disponible	Réaliser les missions d'audit interne
28	Projet Centre d'Excellence Africain sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Cartographie des risques élaborée	- Élaborer le plan d'audit ; - Réaliser les missions d'audit interne.
29	Centre d'excellence africain Mines et Environnement Minier de l'INPHB de Yamoussoukro	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Prise de connaissance réalisée	- Réaliser la cartographie des risques ; - Élaborer le plan d'audit ; - Réaliser les missions d'audit interne.
30	Programme (GAVI-RSS2)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du programme.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne
31	Projet de Gestion de Pesticides obsolètes en CI (PROGEP-CI)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne

Missions programmées				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
32	Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale (PAMOFOR)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapport de mission disponible	Réaliser les missions d'audit interne
33	Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Cartographie des risques élaborée Plan d'audit élaboré	Réaliser les missions d'audit interne
34	Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des Zones Rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Prise de connaissance réalisée	Réaliser les missions d'audit interne

III-4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Missions programmées				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
35	Enquêtes sur les cas de dénonciations	Détecter et réprimer la corruption dans l'administration économique et financière ; Sensibiliser sur la corruption en appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes et dénonciations traitées ; - Appui de la BLC à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ; - Participation de la BLC aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption. 	Poursuivre : <ul style="list-style-type: none"> - les traitements des plaintes et dénonciations - la participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption.

**RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DES
PRINCIPALES ACTIVITÉS
RÉALISÉES EN 2019**

IV - RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2019

IV-1 SUIVI DU REMBOURSEMENT DES CRÉDITS DE TVA

Contexte

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement ivoirien accorde une attention particulière au remboursement des crédits TVA.

Aussi, le Ministre de l'Economie et des Finances a-t-il matérialisé cette volonté gouvernementale par l'arrêté n°252 MEF/IGF du 7 septembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi des Remboursements des Crédits de TVA.

Ce Comité est une organisation paritaire secteur privé (Patronat-CGECI)-Administration économique et financière (Trésor, Impôts, Douane) sous la coordination de l'Inspection Générale des Finances.

Les attributions dudit comité visent entre autres la célérité et la transparence dans le processus de remboursement des crédits de TVA en faveur des opérateurs économiques, au terme de l'article 2 dudit arrêté.

En vue de renforcer la transparence et la célérité dans le remboursement des crédits TVA, de nombreuses réformes ont été mises en œuvre par le Comité en liaison avec les structures techniques de la Douane et du Trésor, notamment la mise en place d'un applicatif de gestion intégré du remboursement des crédits TVA et l'instauration d'un nouveau mécanisme d'approvisionnement de la régie TVA depuis 2015.

Résultats

Le suivi régulier du traitement et du paiement des dossiers par le comité TVA a permis d'enregistrer des améliorations notables dans le remboursement des crédits TVA :

Les principaux résultats obtenus par le Comité en 2019 sont récapitulés comme suit :

- 833 dossiers de demandes de remboursement reçus et entièrement payés pour un montant total de 100,45 milliards FCFA ;
- traitement des dossiers suivi en temps réel par les usagers à travers le portail mis en place sur le site de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Perspectives

- Analyser les conditions de faisabilité des remboursements des crédits TVA par virement bancaire.
- Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA.
- Connecter l'IGF à l'applicatif des remboursements des crédits de TVA.

IV-2 CADRE DE CONCERTATION DES INSPECTIONS GÉNÉRALES DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

Contexte

Dans le cadre du renforcement de l'efficacité de la fonction contrôle au sein du MEF et du MPMBPE, un cadre de concertation et de coordination des activités des organes de contrôle et d'inspection desdits Ministères a été créé par la mise en place du Comité de suivi des recommandations des

services de contrôle et d'inspection (arrêté n°298/MEF/CAB du 27 mai 2010).

Ce Comité a deux principaux axes d'intervention, à savoir, la surveillance et l'encadrement :

- la surveillance de la mise en œuvre des recommandations dans les services de contrôle et d'inspection consiste pour l'essentiel à suivre les calendriers établis par les services et à vérifier la mise en œuvre des recommandations ;
- l'encadrement, voire l'assistance, par le Comité de Suivi des recommandations consiste en des actions relatives à l'harmonisation des méthodes de travail, aux échanges d'expériences, au renforcement des capacités des membres du Comité, aux formations des Inspecteurs aux techniques de suivi et aux visites des services de contrôle par le Comité.

Résultats

Le comité de suivi des recommandations a réalisé deux (2) missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations dans les services du Trésor, des Impôts et des Douanes à Abidjan, Bouaké et Korhogo.

L'évaluation a porté sur un total de 297 recommandations. Il en ressort que le niveau global de mise en œuvre est satisfaisant.

En effet, sur les 297 recommandations faites.

- 193 ont été exécutées, soit un taux de 65% ;

- 27 ont été partiellement exécutées, soit un taux 9% ;
- 77 sont non encore exécutées, soit un taux de 26%

En outre, le Comité de Suivi des recommandations a participé au séminaire d'appropriation du cadre de référence de gestion et de contrôle interne du MEF et du MPMBPE.

Perspectives

- Poursuivre les travaux du Comité de Suivi des recommandations.
- Opérationnaliser l'applicatif de suivi de la mise en œuvre des recommandations.

IV -3 – IDENTIFICATION DES RECETTES NON FISCALES DANS LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

Contexte

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, l'Inspection Générale des Finances (IGF), l'Inspection Générale du Trésor (IGT) et la Recette Générale des Finances (RGF) effectuent conjointement depuis 2007, des missions d'identification et de contrôle des recettes de services.

Les recettes non fiscales désignent des recettes de l'Etat, autres que les recettes fiscales, douanières et d'emprunt.

A cet effet, un Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a été créé par le décret n°2013-763 du 8 novembre 2013.

Il est chargé de mener des investigations dans toute administration publique et privée susceptible de détenir des recettes de services en vue de les identifier et de les inscrire dans un cadre légal de gestion.

Par ailleurs, il convient de noter que ces recettes sont encadrées juridiquement depuis 2014, par les articles 4 et 10 de la Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances.

Malgré ces dispositions, force est de constater que certaines administrations continuent de créer des recettes de service en dehors du cadre légal, créant ainsi une déperdition d'importantes ressources publiques.

Résultats

Au cours de l'année 2019, le Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a effectué des missions dans 02 structures à savoir :

- le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables ;
- le Ministère de la Production Animale et Halieutique ;

Les projets d'arrêtés interministériels fixant les coûts des actes et les modalités de gestion des recettes de service ont été élaborés.

Perspectives

Poursuivre l'identification des recettes de services et le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.

Effectuer des missions d'audit dans les Trésoreries ou les Régies de recettes.

IV-4 - TRAITEMENT DES PASSIFS AUDITÉS

Contexte

Lors du Conseil des Ministres du 21 mars 2018, le Gouvernement a adopté les conclusions des travaux d'audit des passifs de l'Etat et a décidé, pour les 291,12 milliards de passifs validés à prendre en charge par l'Etat, le principe d'un apurement sans décote par titrisation sur cinq (5) années à compter de 2018.

En exécution de cette décision du Gouvernement, la programmation financière du montant des passifs à apurer a été faite par le Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

L'instruction n°001 MEF/SEPMBPE/CAB du 13 Mai 2019 portant modalités d'exécution des dépenses relatives aux passifs de l'Etat audités et validés a été prise conjointement par le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour encadrer le processus d'apurement.

Résultats

Pour l'exercice 2019, une dotation budgétaire de quinze (15) milliards FCFA a été allouée pour l'apurement par ordre croissant des passifs validés.

Sur cette base, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a traité et transmis à la DAF du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MPMBPE) les dossiers de 1 075 fournisseurs pour engagement et paiement.

Perspectives

Prévoir une dotation budgétaire destinée à la poursuite de l'opération d'apurement des passifs validés pour la gestion 2020.

IV-5 - AUDIT ORGANISATIONNEL ET DE GESTION DE L'INFAS

Contexte

Le secteur de la santé et de l'éducation-formation sont des secteurs prioritaires faisant l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement.

En effet, le secteur de la santé, bénéficie d'importants investissements financiers pour la construction des infrastructures sanitaires, leur réhabilitation et l'amélioration progressive des plateaux techniques depuis quelques années.

Tous ces efforts financiers consentis par l'Etat ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les animateurs de ces structures de santé reçoivent une formation de qualité.

Aussi, le Gouvernement met-il en œuvre de nombreux programmes qui mettent fortement l'accent sur le développement des ressources humaines.

Ainsi, en plus des UFR de médecine et de pharmacie qui forment les cadres supérieurs de la santé, l'Etat a créé par décret n°91-655 du 9 octobre 1991 l'Institut National de Formation des Agents de Santé (INFAS) qui assure la formation et le perfectionnement des agents de santé.

L'Inspection Générale des Finances dans le cadre de son programme annuel d'activités 2019, a effectué une mission

d'audit organisationnel et de gestion de l'INFAS. Elle a évalué le dispositif organisationnel, la gestion administrative et financière et a formulé des recommandations.

Résultats

Les principaux constats sont résumés comme suit :

- non-respect des dispositions légales et réglementaires régissant le fonctionnement de l'INFAS ;
- dégradation et insuffisance des infrastructures, des moyens matériels, techniques et informatiques mis à la disposition de l'INFAS ;
- insuffisance dans le dispositif du contrôle interne dans le cadre des procédures d'achat de biens et de services ;
- manipulation de deniers par des personnes non habilitées.

Perspectives

Suivre la mise en œuvre des recommandations.

IV-6 - MISSION D'ÉVALUATION DE LA PROCÉDURE D'OCTROI ET DE SUIVI DES RÉGIMES SUSPENSIFS EN DOUANE

Contexte

La Direction Générale des Douanes (DGD) est chargée de mettre en œuvre et de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires auxquelles sont soumis les mouvements des personnes, des marchandises, des moyens de transport et des capitaux à l'entrée et à la sortie du territoire.

A ce titre, elle exerce de nombreuses missions dont les

principales sont fiscales et économiques.

La mission économique consiste en la protection des produits locaux par la surveillance des échanges extérieurs, la modernisation et la promotion de procédures et régimes douaniers économiques.

Aussi favorise-t-elle le développement des entreprises et incite-t-elle à l'investissement par les avantages fiscaux et douaniers accordés aux opérateurs économiques au travers des régimes suspensifs.

Les régimes suspensifs, dont l'entrepôt fictif, représentent des enjeux importants dans la mesure où les droits et taxes sont suspendus pendant une durée légale donnée, jusqu'à l'apurement par l'affectation d'une destination définitive à la marchandise (réexportation, mise à la consommation, mutation).

Eu égard auxdits enjeux, l'Inspection Générale des Finances a inscrit, au titre de ses missions de l'année 2019, une mission conjointe d'évaluation de la procédure d'octroi et de suivi du régime d'entrepôt fictif pour les années 2017 et 2018

Résultats

Les principales conclusions se résument comme suit :

la non prise en compte dans la base de données du Système

- Informatique de Dédouanement des Marchandises (SIDAM), des circulaires portant exclusion de certaines marchandises des régimes suspensifs ;
- la non-maîtrise par les services opérationnels du système de fonctionnement des entrepôts et magasins diplomatiques ;

- l'insuffisante sécurisation au départ et à l'arrivée des
- réexportations en suite d'entrepôt de marchandises pour le transit international routier.

Perspectives

Suivre la mise en œuvre des recommandations.

IV 7 - MISSION D'AUDIT DE GESTION DES RECETTES DU GUICHET UNIQUE DU PERMIS DE CONSTRUIRE (GUPC)

Contexte

Rattaché au Ministère en charge de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU), le Guichet Unique du Permis de Construire (GUPC) est chargé de recueillir, de vérifier et de traiter les demandes de permis de construire.

Dans le cadre de ses activités, il génère des recettes de service. En vue de s'assurer de leur bonne gestion, l'Inspection Générale des Finances a conduit conjointement avec l'Inspection Générale du Trésor (IGT) et la Recette Générale des Finances (RGF), une mission d'audit de gestion des recettes et des dépenses, portant sur les exercices budgétaires 2017 et 2018.

Résultats

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- le non-respect des délais de délivrance des permis de construire ;
- l'insuffisance d'interconnexion entre les structures intervenant

- dans le circuit de traitement des permis de construire ; la manipulation des recettes de service par les personnes
- non habilitées ;
- le non versement des recettes du permis de construire de l'intérieur du pays à la régie du GUPC.

Perspectives

Suivre la mise en œuvre des recommandations.

IV-8 - ACTIVITÉS D'AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LA BANQUE MONDIALE

Le Gouvernement ivoirien en accord avec la Banque Mondiale a décidé d'attribuer la fonction d'audit interne des projets financés et cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers à l'Inspection Générale des Finances (IGF).

Cette décision s'est matérialisée à travers la prise des textes ci-après :

le décret n° 2015-475 du 1^{er} juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers (PTFs) aux termes duquel la fonction d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés est assurée par l'**IGF** ; l'arrêté interministériel n°106/MEF/MPMBPE du 20 février 2018 portant procédures et modalités d'intervention de l'Inspection Générale des Finances aux projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque Mondiale.

Les projets audités par l'IGF sont passés de cinq (5) en 2018 à

douze (12) en 2019, à savoir :

Projet Filets Sociaux Productifs (**PFSP**),

- Projet de Renforcement du Système de Santé et de Réponses aux Urgences Epidémiques (**PR SSE**)
- Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (**SWEDD**).
- Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (**PIDUCAS**)
- Projet de Modernisation du Secteur des transports et facilitation du commerce sur le Corridor Abidjan-Ouagadougou (**PAMOSSET**)
- Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (**PAPSE**)
- Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes (**PROGEP-CI**) ;
- Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (**PEJEDEC**) ;
- Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain (**PREMU**) ;
- Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale de Côte d'Ivoire (**PAMOFOR**) ;
- Programme **GAVI RSS 2** ;
- Cellule de coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de la Côte d'Ivoire (**CC-PRICI**).

Par ailleurs, l'IGF a effectué des travaux préparatoires sur huit (8) projets qui viennent enrichir le portefeuille des projets cofinancés à auditer en 2020.



IV-8.1 PROJET FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS (PFSP)

Contexte du projet

Face à la situation de faiblesse des dispositifs de protection sociale, la Côte d'Ivoire a élaboré une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) qui prévoit, entre autres, la mise en œuvre d'un programme de filets de sécurité productif.

En effet, la situation de vulnérabilité des populations qui s'est aggravée suite à la crise postélectorale a conduit à la paralysie de l'économie et au déplacement de centaines de milliers de personnes. Les plus pauvres sont davantage touchés par la perte de revenus et des biens, les mauvaises récoltes, le chômage et le sous-emploi, la malnutrition, les maladies et la mortalité, la non scolarisation ou l'abandon scolaire, les violences et abus, etc.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer les revenus des populations pauvres dans des régions rurales sélectionnées parmi les plus pauvres à travers la mise en œuvre de transferts monétaires et la mise en place des fondements d'un système national de filets sociaux.

Principaux résultats

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- absence d'une procédure formalisée de gestion des archives ;
- absence de déclaration des conflits d'intérêts par les membres de la Cellule d'Ouverture et de Jugement des Offres (COJO).

Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.2 PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DE RÉPONSES AUX URGENCES ÉPIDÉMIQUES (PRSSSE)

Contexte du projet

Le système sanitaire du pays a beaucoup souffert des récentes crises politiques et sociales. Durant la période 2002-2010, la plupart des centres de santé ont fermé dans le centre et dans le nord du pays (soit plus de 52 % des centres de santé à l'échelle nationale), et seules les formations sanitaires des organisations non gouvernementales (ONG) sont restées ouvertes.

À la suite de la crise électorale de 2010-2011, tous les centres de santé de la partie ouest du pays et de la ville d'Abidjan (communes de Yopougon et d'Abobo) ont fermé. De nombreux hôpitaux et centres de santé ont été pillés sur l'ensemble du territoire, et sont demeurés en très mauvais état.

Les autorités ivoiriennes ont formulé en conséquence une politique nationale de santé accompagnée d'un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) couvrant la période de quatre ans 2012-2015. Cette politique a principalement pour objet de garantir l'accès à des soins de santé de qualité à tous les citoyens, en particulier les plus vulnérables.

Le Projet de Renforcement du Système de Santé et de Réponses aux Urgences Epidémiques « PRSSE » répond aux objectifs du PNDS et soutient deux de ses quatre piliers, à savoir, le renforcement de la gouvernance et des institutions et le renouvellement de l'infrastructure et des services de base.

L'objectif général de développement du projet est d'améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé en mettant l'accent sur la santé maternelle, néonatale et infantile.

Principaux résultats

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- non-respect des délais de transmission des plans d'actions par les agences d'exécution ;
- difficultés de réservation des crédits au titre des marchés ;
- non-respect de la programmation de certaines activités ;
- archivage insuffisant des données comptables.

Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-8.3 PROJET POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE DANS LE SAHEL (SWEDD)

Contexte du projet

Le Projet régional SWEDD «Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel» (en abrégé SWEDD ou SWEED) est un projet conçu autour d'une approche régionale et multisectorielle.

Ce projet vise à soutenir les efforts des Gouvernements de 6 pays dont les taux de fécondité sont les plus élevés (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad) en vue du renforcement des capacités économiques des femmes et des jeunes filles pour l'atteinte du dividende démographique.

L'objectif général de développement du Projet SWEDD est d'accélérer la transition démographique de façon à atteindre le dividende démographique tout en réduisant les inégalités entre les sexes dans la région du Sahel.

Principaux résultats

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- absence de dispositions afférentes au remplacement des mentors défaillants ou démissionnaires ;
- absence de mécanisme de gestion des plaintes ;
- absence de preuve de la réalisation de missions de suivi des activités sur le terrain.

Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.4 PROJET D'INFRASTRUCTURES POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET COMPÉTITIVITÉ DES AGGLOMÉRATIONS SECONDAIRES (PIDUCAS)

Contexte du projet

La Côte d'Ivoire a connu de 2012 à 2016, une forte croissance économique qui s'établit en moyenne à 9 % par an.

Cette croissance rapide enregistrée ces dernières années n'a pas encore bénéficié à la population pauvre. En effet, la Côte d'Ivoire était classée 172^e sur les 188 pays évalués par l'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le développement en 2015.

Par ailleurs, de fortes disparités géographiques existent et soulignent la nécessité d'un rééquilibrage régional.

Aussi, le Plan National de Développement prône-t-il le développement de nouveaux pôles de croissance économique en dehors d'Abidjan qui concentre l'essentiel de l'activité économique.

Un nouveau modèle de développement inclusif pour la Côte d'Ivoire requiert donc des villes secondaires plus compétitives afin de soutenir les investissements, la croissance et la réduction de la pauvreté dans le pays.

Sur les 14 districts que compte le pays, Bouaké et San Pedro ont été choisis dans le cadre du projet PIDUCAS, élaboré par la BM et le Gouvernement.

Principaux résultats

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- la non mise à jour de la base de données des fournisseurs ;
- les similitudes dans les offres de certains soumissionnaires ;
- la non prise en compte de l'assurance maladie dans le calcul des cotisations sociales.

Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.5 PROJET DE MODERNISATION DU SECTEUR DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE SUR LE CORRIDOR ABIDJAN-OUAGADOUGOU (PAMOSÉ)

Contexte du projet

La problématique de la libre circulation des personnes et des biens constitue un défi majeur pour l'intégration politique et économique de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le secteur des transports en général, le transport routier en particulier, joue un rôle important dans cette intégration. Force est de constater toutefois que la libre circulation n'est pas une

réalité tangible et est fortement entravée par de nombreux obstacles, notamment le faible niveau de service dans les corridors routiers, les barrières physiques, les prélèvements illicites, les retards dans le transport des marchandises entre les différents pays membres. Les appuis apportés par les bailleurs ont permis d'améliorer le niveau de services des infrastructures routières à vocation régionale, cependant le volume des échanges intra régionaux reste encore limité du fait de nombreux obstacles.

En vue d'y apporter des améliorations, le projet d'appui à la modernisation du secteur des transports et facilitation du commerce sur le corridor Abidjan-Ouagadougou (PAMOSSET) a été initié par l'Etat de Côte d'Ivoire en collaboration avec la Banque Mondiale.

L'objectif général de développement du Projet proposé est d'améliorer l'efficacité et la sécurité des services de transports sur la section ivoirienne du corridor routier Abidjan-Ouagadougou.

Principaux résultats

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- comptabilisation sur la base de factures pro-forma ;
- similitudes dans les offres de certains fournisseurs ;
- non prise en compte de l'assurance maladie dans le calcul des cotisations sociales.

Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.6 PROJET D'AMÉLIORATION DE LA PRESTATION DES SERVICES ÉDUCATIFS (PAPSE)

Contexte du projet

Le Projet d'Amélioration des Prestations des Services Educatifs (PAPSE) a été créé par arrêté n°90/MENET-FP/CAB du 23 juillet 2018.

Il a pour objectif le développement, l'accroissement de l'accès à l'éducation préscolaire et l'amélioration des résultats d'apprentissage dans les écoles primaires bénéficiaires.

Le PAPSE intervient dans six régions de la Côte d'Ivoire, à savoir la Bagoué, le Béré, le Bounkani, le Poro, le Tchologo et le Kabadougou.

La mise en œuvre du projet dans ces zones de déploiement permettra aux enfants des milieux défavorisés d'accéder à la préscolarisation.

Principaux résultats

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- inexistence d'un fichier de suivi du carburant ;
- absence d'une base de données des fournisseurs ;
- absence de fichier d'immobilisations.



Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.7 PROJET DE GESTION DES PESTICIDES OBSOLÈTES (PROGEP-CI)

Contexte du projet

La Côte d'Ivoire à l'instar des pays Africains a choisi le secteur agricole comme fer de lance de son développement économique et social.

Au cours de cette dernière décennie, l'agriculture ivoirienne a connu une remarquable expansion avec les bons rangs qu'elle occupe au niveau des cultures pérennes telles que le cacao, la noix de cajou et le caoutchouc.

L'usage massif des pesticides pour lutter contre les insectes nuisibles aux cultures afin d'accroître les rendements agricoles a joué un rôle capital dans l'expansion de l'agriculture en Côte d'Ivoire et sa contribution à l'économie nationale.

Néanmoins l'usage intensif et généralisé des pesticides a conduit au fil des années à l'augmentation des stocks de pesticides en circulation dans le pays. Certains de ces stocks devenus impropres à l'utilisation sont par conséquent obsolètes. La circulation et l'utilisation de ces pesticides obsolètes et des déchets associés constituent une importante menace pour la santé humaine et animale et une source de pollution pour l'environnement.

Le Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes (PROGEP-CI) a été initié dans ce contexte par l'Etat de CI en collaboration avec le fonds pour l'environnement Mondial.

L'objectif de développement du PROGEP-CI est d'améliorer la gestion des pesticides obsolètes et des déchets associés en CI.

Principaux résultats

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- retard dans la validation et l'adoption des textes législatifs et réglementaires ;
- archivage insuffisant des données du projet.

Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.8 PROJET EMPLOI JEUNE ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (PEJEDEC)

Contexte du projet

Le chômage et le sous-emploi sont d'énormes défis auxquels doit faire face la Côte d'Ivoire suite à des années de crise militaro politique. Les jeunes sont les plus touchés par cette crise de l'emploi.

Dans le cadre d'un accord de financement conclu entre la Banque mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire en octobre 2011,

Le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC) vise à améliorer l'accès aux opportunités d'emploi et de développement des compétences des jeunes ivoiriens âgés de 18 à 30 ans.

A cet effet, le Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi) apporte l'aide, l'assistance technique et la formation aux demandeurs d'emploi dans le cadre dudit projet. Ce projet a pour objectif d'améliorer l'accès aux emplois et le développement des compétences professionnelles des jeunes, hommes et femmes de tout niveau de qualification, âgés de 18 à 30 ans en situation de chômage ou de sous-emploi.

Principaux résultats

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- absence de souscription d'assurance responsabilité civile et individuelle accident en faveur de certains brigadiers ;
- traçabilité insuffisante du budget géré par le BCP-Emploi au profit du Conseil Municipal ;
- cumul de postes de comptable et de trésorier par l'assistant administratif et financier ;
- absence de désignation formelle des membres statutaires du comité de pilotage par les structures concernées ;
- absence de mise en concurrence lors de la sélection de certains fournisseurs pour les acquisitions sur la part Etat.

Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.9 PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN (PREMU)

Contexte du projet

Le secteur de l'eau potable ivoirien a connu une évolution notable dans les années 1970-1980. Cependant, la crise sociopolitique des années 2002 à 2010 a entraîné d'importants dégâts matériels en particulier dans le secteur de l'eau qui s'est traduit notamment par une détérioration des installations de production et de distribution d'eau potable et un retard dans les investissements pour renforcer ce secteur.

Malgré les réformes institutionnelles mises en place par le gouvernement qui ont conduit à la création de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), les difficultés d'accès à l'eau potable demeurent.

En vue de trouver une solution durable à la problématique de l'eau en zones urbaines, le Gouvernement ivoirien, en accord avec la Banque Mondiale a mis en place le projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU).

L'objectif général de développement du Projet est d'améliorer la qualité de l'eau, d'accroître l'accès aux services d'eau dans les zones urbaines sélectionnées et de renforcer les capacités de l'ONEP dans la planification et la gestion financière du secteur de l'alimentation en eau potable en milieu urbain.



Principaux résultats

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- insuffisance dans l'archivage des pièces comptables ;
- absence de mise en concurrence lors de la sélection de certains fournisseurs.

Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.10 PROJET D'AMÉLIORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE FONCIÈRE RURALE DE CÔTE D'IVOIRE (PAMOFOR)

Contexte du projet

L'objectif général du projet est de renforcer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre son programme sur le régime foncier rural national et enregistrer les droits fonciers coutumiers dans les zones rurales sélectionnées.

Les activités du projet se répartissent en quatre composantes, qui sont :

- **Composante 1** – Renforcement des institutions foncières rurales ;
- **Composante 2** – Programme national d'appui à la mise en œuvre de la sécurité foncière rurale ;
- **Composante 3** – Formation pour les professionnels du foncier ;
- **Composante 4** – Coordination, suivi du programme et gestion des connaissances.

Principaux résultats

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- dysfonctionnement du dispositif du contrôle interne au niveau des achats des biens et services ;
- absence d'un contrôleur financier et d'un agent comptable auprès du projet ;
- application insuffisante des dispositions de l'arrêté n°026 /MEF/MEPMEMBPE de la 19/01/2018 portant fixation des salaires, indemnités, et autres avantages du personnel impliqué dans la mise en œuvre des projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque Mondiale ;
- système d'archivage des données défaillant.

Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.11 PROGRAMME GAVI-RSS2 MISSION D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU MODE DE PAIEMENT PAR MOBILE MONEY

Contexte

L'accès limité aux vaccins pour les enfants des pays à faible revenu a conduit à la mise en place par GAVI-Alliance, d'un système visant à l'élargissement de la couverture vaccinale et l'accès de ces enfants aux nouveaux vaccins.

La Côte d'Ivoire ayant soumissionné au programme GAVI a obtenu la mise en œuvre des activités du RSS et du SSV.

En juillet 2013, un accord-cadre de partenariat, définissant les clauses et conditions de la coopération, a été signé entre l'Etat de Côte d'Ivoire et GAVI Alliance. Cette coopération est en adéquation avec les objectifs du Programme Elargi de Vaccination qui tournent notamment autour du renforcement de la qualité, l'équité et la pérennité des services de vaccination, l'introduction d'une manière pérenne des nouveaux vaccins et des technologies appropriées.

Suite à la clôture du premier programme GAVI en 2016, la Côte d'Ivoire a procédé à la soumission d'une nouvelle proposition qui a été acceptée par GAVI ; d'où le programme RSS2 avec les objectifs suivants à atteindre d'ici 2021 :

- renforcer l'offre des services de vaccination en stratégie avancée et mobile y compris les postes avancés dans les 29 districts sanitaires ciblés ;
- renforcer la demande des services de vaccination dans les 29 districts sanitaires ciblés ;
- améliorer la qualité et l'utilisation des données de vaccination à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- renforcer les capacités de stockage des vaccins dans les 82 districts sanitaires ;
- renforcer la coordination et la gestion du programme RSS.

Principaux résultats

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- inexistence d'une procédure formelle d'exécution des activités au niveau des acteurs étatiques pour le mode de paiement par Mobile Money ;
- absence de preuves de transmission des rapports de paiement par l'UNICEF à la partie gouvernementale (DGS, DCPEV) ;

- absence de délais dans le traitement des diligences incombant à la partie gouvernementale (DGS, DCPEV) ;
- non-respect des délais de traitement des diligences incombant à l'UNICEF ;
- absence d'un contrôle formel et exhaustif par les acteurs opérationnels sur les noms et les numéros de téléphones des bénéficiaires ;
- inexistence d'un cadre formel regroupant la DCPEV, l'UNICEF et éventuellement l'opérateur mobile pour le partage d'informations et le traitement des incidents de paiement ;
- non transmission des rapports de paiement à la partie gouvernementale une fois les paiements effectués ;
- problème d'authenticité des rapports de paiement qui sont non datés, non visés et non signés par l'opérateur mobile ;
- impossibilité de rapprocher les rapports de paiement et les listes d'émargement des bénéficiaires pour s'assurer de l'effectivité des paiements ;
- absence de signature par les supérieurs hiérarchiques des listes d'émargement des bénéficiaires.

Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du programme.



IV-8.12 CELLULE DE COORDINATION DU PROJET DE RENAISSANCE DES INFRASTRUCTURES DE LA CÔTE D'IVOIRE (CC-PRICI)

Contexte

L'évolution démographique, le déficit d'entretien des infrastructures existantes, le ralentissement de leur renouvellement et la crise politique de ces dernières années ont entraîné une dégradation des infrastructures économiques et sociales de la Côte d'Ivoire.

Pour y remédier, l'Etat de Côte d'Ivoire a initié dès Juin 2012, le Projet de Renaissance des Infrastructures économiques de Côte d'Ivoire (PRICI) financé conjointement avec la Banque Mondiale.

L'objectif général du PRICI est d'améliorer l'accès aux infrastructures de base dans les zones urbaines et rurales ciblées, et dans le cas d'une crise ou d'une urgence admissible, fournir une réponse immédiate et efficace.

De manière spécifique, il permettra :

- en milieu urbain, d'améliorer l'accès des populations aux services urbains de base à travers la réhabilitation de la voirie, des installations d'alimentation en eau potable, des réseaux d'assainissement et de drainage, de l'éclairage public et des bâtiments publics ;
- de plus dans le cadre du PRICI fonds additionnels , un point d'honneur est mis sur le développement des communes à travers le Programme d'Investissement Communal (PIC) et le programme d'appui à la gestion communale qui

concerne les communes de Port-Bouet, Koumassi, Yopougon, Bouaké, Daloa, Divo, Korhogo et San-Pedro ; La Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI) assure l'assistance, la coordination, et la gestion financière des quatre (4) projets suivants sous sa tutelle :

- PAMOSET : Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur du Transport ;
- PRICI-FA : Projet de Renaissance des Infrastructures en Côte d'Ivoire-Financement Additionnel ;
- PREMU : Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain ;
- PIDUCAS : Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires.

Pour ce faire, la CC-PRICI bénéficie de plusieurs conventions de gestion avec l'Etat de Côte d'Ivoire des projets cités plus haut. Conformément à l'arrêté interministériel n°106/MEF/SEPMBPE du 20 février 2018 portant procédures et modalités d'intervention de l'Inspection Générale des Finances auprès des projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque Mondiale, l'Inspection Générale des Finances a réalisé une mission de contrôle des transactions financières du 01 Janvier 2018 au 31 Octobre 2018.

Résultats

Les principaux constats sont résumés comme suit :

- contrôle insuffisant des pièces justificatives avant les paiements;
- non mise à jour de la base de données des fournisseurs ;
- non établissement du RSF trimestriel conformément aux recommandations contenues dans l'ANO suite à la transmission des conventions ;

- contrôle insuffisant de l'exécution budgétaire ;
- apurement tardif des avances et encours des missions.

Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-9 MISSION D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Contexte

Le Comité de Suivi des recommandations est un cadre de concertation des services de contrôle et d'inspection des Ministères en charge de l'Economie et des Finances et du Budget, créé par arrêté n°298/MEF/CAB du 27 mai 2010, en vue de garantir à la hiérarchie et aux Partenaires Techniques et Financiers, les suites données aux missions de contrôle et d'inspection.

A cet effet, le Comité de Suivi est chargé, entre autres, d'évaluer la mise en œuvre des recommandations formulées par les services de contrôle et d'inspection, et de produire périodiquement à l'attention des Ministres chargés de l'Economie et des Finances, et du Budget et du Portefeuille de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers, des rapports de suivi de la mise en œuvre des dites recommandations.

Dans le cadre de ses activités de contrôle au titre de l'année 2019, le Comité de Suivi des recommandations a effectué deux missions respectivement du 21 au 31 octobre 2019 à

Abidjan et du 20 au 26 octobre 2019 à Bouaké et à Korhogo.

Résultats

- nombre de recommandations évaluées : 297
- taux de mise en œuvre des recommandations: 65%
- taux de mise en œuvre partielle des recommandations: 9%
- taux de recommandations non mises en œuvre : 26%

Perspectives

Poursuivre les missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations.

IV-10 ACTIVITÉS DE LA BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Contexte

La Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC), troisième Division de l'IGF, a été créée par arrêté n°038/MEF/IGF du 17 février 2012 et a pour mission de combattre la corruption sous toutes ses formes au sein du Ministère chargé de l'Economie et des Finances.

Les principales activités réalisées par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) au titre de l'année 2019 ont porté sur :

- les missions d'investigation en matière de fraude, de corruption ou de toutes autres infractions assimilées dans l'administration économique et financière dont elle est saisie afin d'établir ou non les allégations de corruption ;

- la mise en application des textes relatifs à la coopération avec les autres entités en charge de la lutte contre la corruption au plan national ;
- la participation aux travaux de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (Convention de MERIDA) au plan national, coordonnés par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- la participation aux colloques et sommets internationaux relatif au recouvrement des avoir, à la prévention de la corruption et la mise en œuvre de la convention de MERIDA.

Principaux résultats

Trois (3) dossiers ont été finalisés et transmis à la hiérarchie.

Perspectives

- Poursuivre le traitement des dossiers en instance ;
- Sensibiliser les usagers et personnels du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget sur les dangers de la corruption ;
- Poursuivre la collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- Participer aux travaux relatifs à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.



IV-11 AUTRES ACTIVITÉS

IV-11.1 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Formations

Au cours de l'année 2019, les agents de l'Inspection Générale des Finances ont participé à huit (8) activités de renforcement des capacités (Conférences, forums, colloques, séminaires et formations) aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, sur les thèmes ci-après :

THÈMES	LIEU	BÉNÉFICIAIRES
10ème Session des Groupes de Travail à composition limitée sur l'application de la Convention et la prévention de la Corruption	Vienne (Autriche)	- Inspecteur Général - Chef de la BLC - 1 Inspecteur
Reprise de la 10ème session du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption	Abu Dhabi (Émirat Arabes Unis)	- Inspecteur Général - Chef de la BLC - 1 Inspecteur
Formation sur la gestion en mode budget-programme	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 75 agents de l'IGF
Audit interne selon les normes IIA	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 25 Agents (IGF, IGT, IGSF, IGD, CEADP et DGPE) formés
Formation sur l'Audit et les techniques de détection de fraude dans les opérations de passation des marchés publics	Abidjan (Banque Mondiale)	30 agents de l'IGF formés
Formation sur « Program for Results PforR) /Programme pour les résultats »	Abidjan (Banque Mondiale)	30 agents de l'IGF formés

THÈMES	LIEU	BÉNÉFICIAIRES
Séminaire d'appropriation du cadre de référence de gestion des risques et de contrôle interne des Ministères en charge de l'Économie, des Finances, du Budget et du Portefeuille de l'État	Grand Bassam (Côte d'Ivoire)	55 Participants du MEF et du MPMBPE
Formation sur le thème : « L'évaluation à froid : Principes et méthodes »	Bingerville (Institut des Finances)	01 agent de l'IGF formé

IV-11.2 DÉMARCHE QUALITÉ DE L'IGF

Contexte

L'IGF a mis en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) basé sur le référentiel ISO 9001 version 2008. Dans sa démarche d'amélioration continue, elle a migré vers ISO 9001 version 2015.

Résultats

Les principaux résultats se présentent comme suit :

- maintien par l'IGF de la certification à la Norme ISO 9001 V 2015 ;
- réalisation d'une revue de Direction ;
- réalisation de 31 Revues de Processus ;
- réalisation de 20 audits qualité internes.

Perspectives

- Maintenir la certification.
- Réaliser les audits qualité internes.



CONCLUSION

L'exercice 2019 a été marqué par l'augmentation du volume des activités d'audit interne. Ainsi, cette fonction devient l'activité principale de l'IGF avec près de 60% du total des missions.

Cette tendance se poursuivra en 2020, avec l'accroissement du volume du portefeuille à auditer et l'élargissement du périmètre de certains projets à caractère hautement social tels que le Projet filets sociaux productifs et le Projet de renforcement du système de santé et de réponses aux urgences épidémiques.

En marge de ces activités, l'IGF devra d'une part, poursuivre la collaboration avec les inspections sectorielles du Ministère de l'Économie et des Finances, et du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, dans l'opérationnalisation des services d'audit interne et, d'autre part, assurer la coordination et la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des finances publiques dans le cadre du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en Œuvre du Schéma Directeur de Réforme des Finances Publiques (CONAFIP).

CONCLUSION





Cabinet du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre du Budget et
du Portefeuille de l'État

Côte d'Ivoire : Abidjan, Plateau

04 BP 2876 Abidjan 04 - Tél.: +225 20 22 51 56 / +225 20 21 60 16 - Fax : +225 20 21 10 80 - Tél. : BLC : 22 52 97 97/98 Num.: 800 00 380
E-mail : info@igf.finances.gouv.ci - Site web : <http://www.igf.finances.gouv.ci>